

**DECISION N° 123-2024**

portant signature d'une convention de mise à disposition d'un mini-bus 9 places
au profit de l'association "SCB GYMNASIQUE ESPERANCE"

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant
délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la demande de l'association "XXXXXXXXXX" d'obtenir la mise à disposition du mini-bus.

Considérant que la ville de Bernay dispose de deux mini-bus de 9 places,

Considérant que la ville de Bernay met à disposition le mini-bus gratuitement aux
associations bernayennes.

DECIDE :

De signer la convention de mise à disposition d'un mini-bus 9 places au profit de
l'association "SCB GYMNASIQUE ESPERANCE".

signé électroniquement le 24/04/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

